



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Personne morale de droit public placée sous la protection du Président de la République

L'Académie nationale de Pharmacie soutient l'action de la Ministre de la santé visant à rendre obligatoire 11 vaccins permettant de renforcer la couverture vaccinale des jeunes enfants.

L'académie tient aussi à rappeler qu'elle a souhaité que des mesures soient prises rapidement en parallèle pour améliorer la couverture vaccinale des personnels de santé afin d'assurer, à côté de leur propre protection, celle de leurs patients.

Elle tient également à souligner que si l'extension de l'obligation vaccinale est susceptible d'entraîner un surcoût immédiat pour l'assurance maladie, elle entraînera *de facto*, une réduction encore plus importante des dépenses liées aux morbidités engendrées par le défaut de vaccination.